



# Saint Paul Cap de Joux

[www.saintpaulcapdejoux.com](http://www.saintpaulcapdejoux.com)



## JOYEUSES FÊTES



Bulletin municipal d'information N°88

DECEMBRE 2021

Toujours soucieux de respecter l'environnement et de réaliser des économies, nous proposons à ceux qui le souhaitent de recevoir le bulletin municipal par mail. Il suffit d'en faire la demande à la Mairie et donner votre adresse mail.



### **Mairie de St Paul Cap-de-Joux**

Tél : 05.63.70.60.18 - Mail : [mairiesaintpaul@wanadoo.fr](mailto:mairiesaintpaul@wanadoo.fr)

[www.saintpaulcapdejoux.com](http://www.saintpaulcapdejoux.com)

Horaires d'ouverture au public : Du Lundi au Vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Horaires de vacances d'ouverture au public : Du Lundi au Vendredi de 8 H à 12 H

(15 au 31 décembre 2021)



# BULLETIN MUNICIPAL

N° 88

## SOMMAIRE

- <i>Le Mot du Maire</i> .....	1
- <i>La vie de la Commune</i>	2 - 27
- <i>Etat Civil</i> .....	2
- <i>Informations Administratives</i> .....	3 - 18
- <i>Informations municipales</i> .....	19 - 25
- <i>La Parole aux Associations</i> .....	26 - 35
- <i>Les « Pages Jaunes Locales »</i> .....	36 - 39



**Laurent Vandendriessche**  
**Maire de Saint Paul Cap de Joux**

**Ses adjoints**

**Les membres du Conseil Municipal**

**Vous souhaitent à vous et à ceux qui vous sont chers**

**UNE BONNE ANNEE 2022**



## **Le mot du Maire**

*Cette fois-ci c'est acté : le Centre des Finances Publiques ferme ses portes définitivement ce 31 décembre 2021.*

*Malgré nos protestations, contestations, lettres faites aux élus nationaux, interventions diverses, la désertification des services de l'Etat continue.*

*Après les facteurs délocalisés, la fermeture de la gendarmerie, c'est au tour de ce service de proximité de quitter notre territoire.*

*La logique économique l'emporte une fois de plus sur la nécessaire solidarité territoriale ; nous devons nous rendre à CASTRES ou devant nos écrans d'ordinateurs pour résoudre nos problèmes ou bénéficier de conseils avisés.*

*Comme cette satanée COVID, des vagues successives nous submergent pour éloigner les services de l'Etat de nos territoires.*

### **Serions-nous des sous-citoyens ?**

*Heureusement, il nous reste la conviction que les contacts humains doivent être privilégiés, la proximité favorisée ; c'est l'engagement de notre Conseil Municipal. Soyez assurés que toute notre énergie sera consacrée à panser les plaies, à limiter les dégâts occasionnés par ces organisations et vous proposer des solutions harmonieuses, compatibles avec notre belle ruralité.*

*Passez de très bonnes fêtes de fin d'année.*

*Votre Maire, Laurent VANDENDRIESSCHE*



# La Vie de la Commune

## ETAT CIVIL

### Naissances :

*Il est possible que la rubrique « naissance » ne soit pas complète. Les naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés à St Paul Cap de Joux ne nous sont pas toujours transmises par les Maires du lieu de naissance. De plus l'accord des parents est indispensable pour cette parution.*

### Mariages :

**Sébastien JAUROU et Julie TAURINES**

Le 10 juillet 2021 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

**Benjamin JORGE et Mélissa RONCA**

Le 17 juillet 2021 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

**Jérémy LACROUX et Laëtitia REVECHON**

Le 31 juillet 2021 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

### Décès :

**Stephen LYNCH** - La Lagade basse – 79 ans

Décédé le 20 juillet 2021 à CASTRES

**Dominique VANDERSTUKKEN** - 17 rue de Bitche - 70 ans

Décédée le 26 août 2021 à LAVAUR

**Paulette CALAS née BARDOU** - Bellac - 90 ans

Décédée le 20 octobre 2021 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

**Aimé MEDALE** - 25 avenue de Puylaurens - 94 ans

Décédé le 18 octobre 2021 à LAVAUR

**Jeanine LAMON née TESTE** - 9 avenue du relai - 72 ans

Décédée le 20 novembre 2021 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



## RECENSEMENT MILITAIRE



*L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !*



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR [MAJDC.FR](http://MAJDC.FR)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

*La JDC est une étape clé,  
à ne pas manquer !*

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- ✓ vous engager dans l'armée.

*Grâce à MAJDC.FR vous pouvez*

- ✓ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ✓ poser toutes vos questions ;
- ✓ télécharger votre convocation ;
- ✓ changer la date de votre JDC ;
- ✓ demander une exemption ;
- ✓ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ✓ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.



# DECHETTERIES

## GUITALENS - L'ALBAREDE :

Téléphone : 05 63 70 99 30

	Matin	Après-midi
Mercredi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Samedi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00

	Matin	Après-midi
Mardi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Jeudi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
samedi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00

## PUYLAURENS :

Téléphone : 05 63 59 12 29

**Les emballages à recycler**

Bouteilles, flacons et bidons en plastique

Tous les papiers (journaux, publicités, cahiers, enveloppes, catalogues...)

Tous les emballages métalliques

Tous les cartons et les briques alimentaires

Déposez vos emballages et papiers en **vrac**, sans sac, dans le bac à couvercle jaune, pour leur recyclage.

**Les emballages en verre**

Bouteilles et flacons

Pots et bocaux

Déposez vos emballages en verre (bouteilles, pots à moutarde, flacons de parfum...) en **vrac** dans les colonnes à verre.

**CONTACTS**

Trifyl  
Tél : 05.63.81.23.50  
Mail : ambassadeurs@trifyl.fr

Communauté de Communes Lauragais - Pays d'Albi  
Tél : 05.63.70.51.74  
Mail : environnement@cccpa.fr

Au lieu de *jeter*,  
**DONNONS** aux associations locales  
**RÉPARONS** pour prolonger la durée de vie de nos objets  
**VENDONS** entre voisins dans le Tarn, le Minervois, le Lauragais, le Haut-Languedoc

Sur le nouveau site de récup' et de réemploi : [www.localoccaz.fr](http://www.localoccaz.fr)



	MATIN	APRES- MIDI
LUNDI	9H00 — 12h00	Fermé
MARDI	9H00 — 12h00	Fermé
MERCREDI	9H00 — 12h00	Fermé
JEUDI	9H00 — 12h00	Fermé
VENDREDI	9H00 — 12h00	Fermé
SAMEDI	9H00 — 12h00	Fermé



## PERMANENCES

### **Le Conciliateur :**

Mr Jean-Louis SAULIERE 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois 14 H - 18 H Mairie de Lavaur

RDV : 05 63 83 12 28 // 05 63 83 63 51 // 05 63 83 63 52

### **Défense des Consommateurs :**

**AFL (Association Familiale Laïque)**

Tél : 06.33.41.31.04 // 05 63 48 73 07

Mail : [cdafal.81@hotmail.fr](mailto:cdafal.81@hotmail.fr)



**Le Conseiller Départemental :** Le mardi matin de 9 H 30 à 12 H à la mairie sur rendez-vous



### **L'Assistante Sociale :**

Tous les mardis matin à la mairie sur rendez-vous au 05.63.37.68.10

Tél : 05.63.70.63.63 à la permanence

[Département du Tarn - Direction de la Solidarité](#)

### **L'Assistante Sociale de la MSA**

Contact : 05 63 21 61 39



### **Permanence CPAM**

Tél : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

[AMELI – CPAM du Tarn](#)

### **Permanence ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)**

Les mardis et jeudis de 9 H 00 à 12 H 00 au local de l'association

Tél : 05.63.75.39.57

Mail : [stpauldejoux@admrtarn.fr](mailto:stpauldejoux@admrtarn.fr)



# Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces\*,  
rendez-vous chez  
votre buraliste agréé  
affichant ce logo

\* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

## Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
  - un QR code
  - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

conception Cabinet et communication DGFIP - illustrations Cabinet et communication / vecteezy.com



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès  
de votre centre des Finances publiques ou sur le site  
[impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate](https://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate)



 DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES



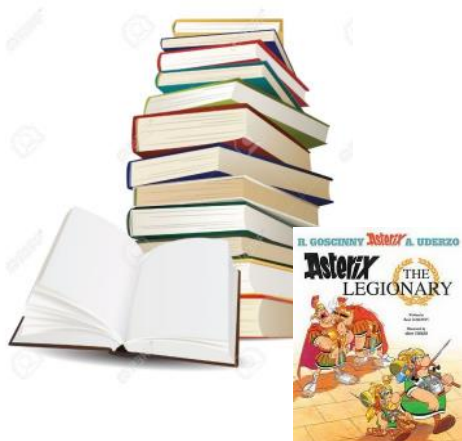
**La Presse Parisienne de Saint Paul Cap de Joux  
propose ce service à la population  
48 Avenue Pierre Fabre - Tel : 05 63 70 71 01**

**La Trésorerie de Saint-Paul-Cap-De-Joux ferme définitivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**Fermeture au public à compter du 20/12/2021**

<i>Si votre question concerne</i>	 FINANCES PUBLIQUES <i>Coordonnées de votre nouvel interlocuteur</i>	<i>Jours et horaires d'accueil</i>
<b>Les impôts</b> <b>PAS DE CHANGEMENT</b> (information, déclaration, calcul, réclamation, paiement)	<b>Service des Impôts des Particuliers de CASTRES</b> Centre des Finances Publiques 4, avenue Charles De Gaulle BP 90405 81108 CASTRES cedex Téléphone : 05 63 62 52 00 Mail depuis votre compte personnel sécurisé sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>	☞ Guichets ouverts au public <b>du lundi au vendredi</b> de 8h30 à 12h00 et uniquement sur RDV <b>les lundis, mardis et jeudis</b> de 13h30 à 16h00  <b>Fermé :</b> <b>- mercredi après-midi</b> <b>- vendredi après-midi</b>
<b>Secteur public local</b> (facture cantine, garderie, eau, assainissement, régie électrique...)	<b>Service de Gestion Comptable de CASTRES</b> Centre des Finances Publiques 4, avenue Charles De Gaulle BP 90405 81108 CASTRES cedex Téléphone : 05 63 51 48 20 Courriel : <a href="mailto:sgc.castres@dgfip.finances.gouv.fr">sgc.castres@dgfip.finances.gouv.fr</a>	☎ Accueil par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

## MEDIATHEQUE



Adresse : [Groupe scolaire - 81220 ST-PAUL](#)

Tél : [05 63 75 97 27](tel:0563759727)

Mail : [mediastpaul.pays.agout@orange.fr](mailto:mediastpaul.pays.agout@orange.fr)

Horaires d'ouverture :

[Lundi 15h - 18h](#)

[Mercredi 10h - 12h et 15h - 17h30](#)

[Samedi 9h30 - 12h](#)

# DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



## Où effectuer sa demande ?

17 mairies équipées dans le Tarn (horaires et délais sur [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr))

Albi	Gaillac	Lavaur	Saint Juéry
Brassac	Graulhet	Mazamet	Saint Sulpice
Carmaux	Labruguière	Puyllaurens	Vabre
Castres	Lacaune	Réalmont	Valence d'Albi
Cordes			

## Comment simplifier sa démarche ?

- Munissez-vous d'un CERFA et remplissez le avant votre RDV en mairie OU
- Faites une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS ([www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr))
- Suivez le traitement de votre demande sur le site de l'ANTS

## Le dépôt de la demande en mairie

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt du dossier quelque soit son âge
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt de la carte d'identité, au dépôt et au retrait du passeport
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait
- Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont effectués à titre strictement individuel et personnel-pas de remise à un tiers
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois en mairie avant destruction
- Veillez à prévenir la mairie si vous ne pouvez pas honorer le RDV fixé.

## Une demande complète = gain de temps

Tous les justificatifs doivent être présentés en ORIGINAL et en PHOTOCOPIE

## POUR TOUTE DEMANDE

- ❑ 1 photographie d'identité conforme (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, sans défaut ni pilure. (photographe ou Photomaton)

- ❑ 1 justificatif de domicile datant de moins d'un an au nom du demandeur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation)
- ou 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec original et copie de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée

- ❑ Timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac, au centre des Impôts ou le site internet « [service-public.fr](http://service-public.fr) »

### Carte nationale d'identité

Uniquement en cas de perte ou de vol : 25 €

### Passeport

Majeurs : 86 €

Mineurs de 15 ans et plus : 42 €

Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

Dans tous les cas, il n'est pas nécessaire de produire d'acte de naissance si :

- votre commune de naissance est reliée à COMEDEC. (Pour le vérifier : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- si vous détenez ou avez détenu un passeport biométrique
- si vous pouvez présenter votre carte d'identité sécurisée ou votre passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

Dans tous les autres cas : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

## POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE

- ❑ Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie (page 2) le cas échéant
- ❑ Si aucun titre sécurisé : Acte de naissance et justificatif de nationalité le cas échéant

## POUR UN RENOUELLEMENT DE TITRE

- ❑ Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie (page 2)

- ❑ Si changement d'état civil et demande de 1<sup>ère</sup> apparition : acte de mariage (de moins de 3 mois) ou acte de décès pour justifier le veuvage - jugement de divorce notifiant le droit d'user du nom de l'ex-époux.

## POUR UN RENOUELLEMENT DE TITRE SUITE A PERTE OU VOL

- ❑ Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie (page 2) le cas échéant
- ❑ Déclaration de vol ou de perte (commissariat, gendarmerie) : si renouvellement du titre, la déclaration de perte est à faire en mairie uniquement.

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS

- ❑ Autorité parentale à compléter sur le CERFA + pièce d'identité des parents originaux et photocopies
- ❑ Jugement de divorce uniquement si autorité parentale exclusive ou garde alternée (+ justificatif de domicile de chaque parent à joindre dans ce cas)
- ❑ Si demande de nom d'usage pour un mineur: accord des deux parents- y compris pour un renouvellement de titre- mentionnant également l'ordre des noms



Pour vérifier la complétude de votre dossier : rendez-vous sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



# TARIFS

## Locations, concessions, photocopies, etc...

Pour les Associations ayant leur siège à St Paul Cap de Joux :

Location gratuite des salles communales, sans remise de caution.

Pour les Associations dont le siège n'est pas à St Paul Cap de Joux et pour les personnes domiciliées sur la Commune :

**Salle des Fêtes** 80 € par jour

- Option utilisation cuisine : 40 € par jour

- Option utilisation chauffage : 40 € par jour

**Une caution de 400 €** sera demandée au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à la prise de possession des locaux. Cette caution sera restituée après l'état des lieux s'il n'y a pas eu de dégradation à la suite de la location, ou encaissée en totalité ou partiellement suivant l'estimation des dégradations faites au local, matériel ou mobilier intérieur et extérieur. Ce constat sera fait par Monsieur le Maire ou son représentant.

**Si la salle n'est pas rendue propre, il vous sera facturé 80 € supplémentaires.**

**Salle St. Paulaise** : 60 € par jour

**Salle l'Entrepôts** : 10 € par jour    **Salle Avenue Laure Monsarrat** : 15 € par jour

**Location de matériel à domicile** :

**Pour les personnes qui habitent la Commune :**

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel. Le matériel sera amené et retiré par le personnel municipal au domicile du demandeur suivant les conditions prévues dans la convention.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.00 € la table      - 1.50 € la table ronde      - 0.20 € la chaise      - 0.20 € le banc

**Pour les personnes domiciliées hors Commune :**

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel. Le matériel sera retiré et ramené à la Mairie par le demandeur.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.50 € la table      - 2.00 € la table ronde      - 0.30 € la chaise      - 0.30 € le banc

**Concession au cimetière** :

**Tarif Concessions Cimetière :**

- Concession Temporaire 15 ans 20 € le m<sup>2</sup>

- Concession Trentenaire 40 € le m<sup>2</sup>

- Concession Perpétuelle 80 € le m<sup>2</sup>

**Tarif Dépositaire :**

- Après 6 mois d'occupation 20 €

**Tarif de la case au Columbarium :**

- 30 ans renouvelable 300 €

## Photocopies

	Noir & Blanc	Couleur
<b>Particuliers</b>		
A4 recto	0.30 €	0.40 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.50 €	0.60 €
A3 recto verso	0.80 €	0.90 €
<b>Associations</b>		
A4 recto	0.00 €	0.10 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.00 €	0.20 €
A3 recto/verso	0.00 €	0.40 €

## CARTES DE TRANSPORT GRATUIT

Pour en bénéficier pièces justificatives à présenter à la Maison du Département de Puylaurens  
(05 63 37 68 10 sur Rendez-vous le Mardi après midi de 14 H 30 à 17 H 00)

Situation		Documents à apporter
Pour tous		<input checked="" type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente et votre ancienne carte
Demandeurs d'emploi (catégorie 1,2,3,6,7,8)	<b>Indemnisés dont les indemnités sont inférieures au montant du SMIC net</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Dernier avis de paiement <u>datant de moins d'un mois</u> <input checked="" type="checkbox"/> Historique de demandeur d'emploi <u>datant de moins de 15 jours</u>
	<b>Non indemnisés</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Avis de situation <u>datant de moins d'un mois.</u>
Bénéficiaire du RSA		<input checked="" type="checkbox"/> Notification nominative (1 seul bénéficiaire) d'ouverture de droits ou de paiements délivrée par la CAF ou la MSA datant de moins de 3 mois

## TRANSPORT A LA DEMANDE

Pour disposer d'un service de transport pour le trajet VIELMUR / LAVAUUR vous pouvez appeler au 05 63 74 35 14 ou le 05 62 18 84 17 la veille avant 18 H.

SERVICE  
PUBLIC  
OCCITANIE  
TRANSPORTS



**TARN**  
autocar



Contactez-nous par téléphone ou par courriel : [ljo81@laregion.fr](mailto:ljo81@laregion.fr)

Site : [www.tarnbus.tarn.fr](http://www.tarnbus.tarn.fr)

**Boutique d'Albi** : 2 place Jean-Jaurès 81000 ALBI

**Boutique de Castres** : 110 avenue Albert 1er 81100 CASTRES

**0806 990 081 (appel non surtaxé)**

- Vous êtes sans emploi
- Vous vivez un changement de situation personnelle ou professionnelle
- Vous avez des difficultés financières
- Vous avez des difficultés pour vous déplacer
- Vous voulez bénéficier de l'accès aux droits et aux soins

**La Croix-Rouge**  
vient à votre rencontre  
et vous propose un premier  
accueil sans engagement de  
votre part afin de faire  
le point sur votre situation

Dans l'Autabus vous trouverez

- un accueil convivial
- une aide alimentaire
- une écoute
- une orientation
- un accompagnement personnalisé ou collectif

Les engagements de la Croix-Rouge :

- Discrétion • Disponibilité • Convivialité

### Comment bénéficier de l'aide ?

En vous adressant à :

- la **Maison du Conseil général**  
53, Av. de Castres  
à Puy-laurens  
tél. : 05 63 37 68 10
- directement auprès des  **bénévoles de l'Autabus** lors de son passage sur l'une des communes concernées
- auprès de votre **mairie**



**AUTABUS**  
un véhicule itinérant  
qui se déplace sur votre territoire

Un projet conçu et réalisé par  
**le Conseil général du Tarn**  
[ Maison du Conseil général de Puy-laurens ]  
et la **Croix-Rouge française**

En partenariat avec :  
• chantier d'insertion de la Landelle • des communes  
• Familles Rurales • des associations du territoire...

*Pour connaître les jours et horaires  
du passage de l'AUTABUS*

*Contactez le 06 18 51 50 13*



**Nous avons la chance dans nos communes d'avoir plusieurs apiculteurs qui se feraient une joie de récupérer des essaims d'abeilles gênants pour vos administrés 🐝**

**Ils font partie de l'association L'Abeille Sur Bouquet, de DAMIATTE !**

**Si le cas se présente vous pouvez contacter :**

**David SEON : 06 48 05 94 72 (St Paul Cap de Joux)**

**Nicolas PELISSOU : 06 33 24 51 25 (Serviès)**

**Cyril MARTINEZ : 06 17 45 43 12 (Damiatte)**

# LES TROTTOIRS

Il est rappelé que les trottoirs, et les chemins piétonniers ne sont en aucun cas des lieux de stationnement de véhicule.



**n°1:** Si tous les maîtres laissaient leurs chiens faire leurs besoins n'importe où, imagine la ville ! On salirait nos chaussures tout le temps. Sans compter les odeurs et les microbes... Pourtant, il faut bien que ton animal se soulage. Surtout que pour les chiens, le caca et le pipi ne sentent pas mauvais : ils révèlent un tas d'informations palpitantes sur les autres chiens et servent à marquer le territoire...



**n°2:** Chouette, c'est l'heure de la promenade ! Choisis pour ton chien un endroit calme avec un peu de verdure. Quand tu sens qu'il a envie de faire ses besoins, tire sur sa laisse pour l'orienter dans le caniveau. Félicite-le à chaque fois qu'il fait bien où il faut, ça marche mieux que de le gronder s'il fait des bêtises !

**n°3:** Aïe ! Malgré toute ton attention, ton chien a fait pipi dans un magasin, ou caca en plein milieu du trottoir. Pas de panique ! Présente tes excuses aux gens autour de toi, et montre ta bonne volonté en nettoyant les saletés ! Si tu n'as rien sur toi pour le faire, demande gentiment de l'aide à un commerçant. Car si tu t'enfuis, tu risques une amende



## Le chien du voisin aboie la nuit



Les aboiements qui ont lieu la nuit sont assimilés à du tapage nocturne (article R623-2 du code pénal), il vous suffit de vous adresser au commissariat ou à la gendarmerie qui peut verbaliser, ou en transmettant un procès-verbal au Procureur de la République. Dans le cadre d'un procès verbal, l'amende peut atteindre un maximum de 450 €.

## Bruits de voisinage

En effet, depuis le 12 février 2012, il existe désormais une amende forfaitaire de 68€ pour certains troubles du voisinage (bruits, tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité et les bruits particuliers qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé publique). Cela signifie qu'il n'y a plus besoin d'attendre la décision du juge. Cette amende, à l'instar des contraventions au code de la route, est infligée par les forces de l'ordre après constatation du problème. Le voisin bruyant devra alors s'acquitter d'une amende de 68 € dans les 45 jours suivants, sinon l'amende sera majorée à 180 €.



## QUELQUES REGLES DU VIVRE ENSEMBLE

- Les travaux de jardinage (tonte de pelouse notamment) ou de bricolage générant du bruit ne peuvent être effectués que :
  - les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h ;
  - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h ;
  - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



**Tous les travaux bruyants sont interdits : tous les jours de la semaine de 20 h à 07 h.**

- Le brûlage à l'air des « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, etc...) est strictement interdit sur l'ensemble du territoire départemental, communes urbaines et rurales comprises. Ces déchets verts sont assimilés en application du code de l'environnement à des « déchets ménagers » ; or, le règlement sanitaire départemental porte interdiction stricte du brûlage à l'air libre des ordures ménagères. Ces déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie
- Les propriétaires ou utilisateurs de terrains sont responsables si le manque d'entretien génère la prolifération d'insectes, de rongeurs, de reptiles, ou entraîne des risques d'incendie.
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 1996, France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage. Il appartient donc aux propriétaires riverains des lignes de procéder, à leurs frais, à ces travaux d'élagage, surtout lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.
- Depuis de nombreuses années, la commune de Saint Paul n'utilise plus des produits phytosanitaires pour entretenir les espaces publics. Le remplacement de ces produits chimiques entraîne des coûts plus importants et une manutention plus fréquente. Ce comportement vertueux ne sera efficace qu'avec la participation de tous.

Par exemple, chacun pourrait désherber le trottoir devant sa porte...



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Les usagers ont l'obligation de se raccorder aux égouts.**

Ce raccordement est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau de collecte des eaux usées. Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées au réseau communal sont à la charge exclusive du propriétaire de l'habitation.

**Pour le bon fonctionnement de notre station d'épuration, il est indispensable de neutraliser les fosses septiques.**

Pour tout renseignement ou travaux sur votre installation, merci de prendre contact avec les services techniques de la mairie au 05.63.70.60.18.

Depuis le 1<sup>o</sup> janvier 1990, la Commune a institué la redevance assainissement pour permettre l'entretien et la rénovation des réseaux et celui de la station d'épuration.

**Quels travaux déclarer ?**

TRAVAUX	Aucune formalité	Déclaration préalable	Permis de construire
Constructions	Création de surface de plancher <b>ou</b> d'emprise au sol < ou = à 5m <sup>2</sup> et hauteur < ou = 12m	Création de surface de plancher <b>ou</b> d'emprise au sol de + de 5 et jusqu'à 20m <sup>2</sup> <b>et</b> hauteur < ou = 12m Création de surface de plancher <b>et</b> d'emprise au sol < ou = à 5m <sup>2</sup> <b>et</b> hauteur > 12m	Création de surface de plancher <b>ou</b> d'emprise au sol > 20m <sup>2</sup> Création de surface de plancher <b>ou</b> d'emprise au sol de + de 5 et jusqu'à 20m <sup>2</sup> <b>et</b> hauteur > 12m
Ciôture & mur	mur de moins de 2m de haut hors ABF - clôtures hors ABF ou nécessaires à l'activité agricole	- tous les murs et clôtures dans le périmètre ABF mur de 2m ou plus de haut hors ABF	
Garage		Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>
Piscine	Jusqu'à 10 m <sup>2</sup> et couverture jusqu'à 1,80 m de haut	Entre 10 et 100 m <sup>2</sup> et couverture jusqu'à 1,80 m de haut	Plus de 100 m <sup>2</sup> ou couverture supérieure à 1,80 m de haut
Terrasse de plain-pied non couverte	<b>X</b>		
Véranda	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>
Abri de jardin	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>
Extension	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>
Aménagements intérieurs	Création de surface de plancher et d'emprise au sol < ou = 5m <sup>2</sup> sans modification de l'aspect extérieur	Transformation de + de 5m <sup>2</sup> de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex: garage en habitation) Changement de destination sans travaux modifiant les structures porteuses ou la façade	Transformation de + de 20m <sup>2</sup> de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex: garage en habitation) Changement de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade
Création d'ouvertures		<b>X</b>	
Panneaux solaires		<b>X</b>	
Modification de l'aspect extérieur : toutes peintures extérieures (Mur, volets, menuiseries), changement des menuiseries, du type de couverture...		<b>X</b>	
Surélévation	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>

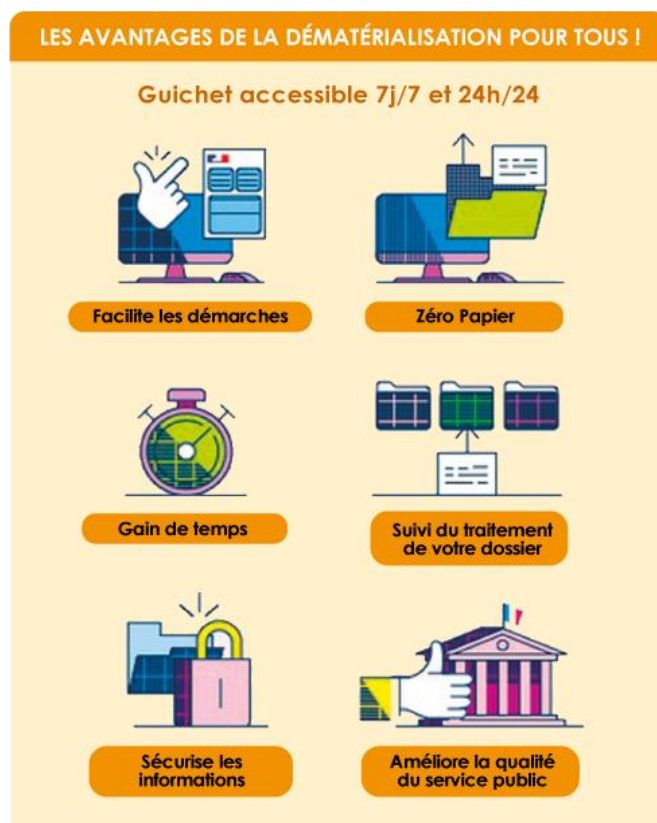
# Dématérialisation des demandes d'urbanisme

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme (PC, CU...) pourront être déposées par voie électronique.

Pour cela, une plateforme de dépôt a été mise en ligne sur le site internet de la CCLPA, dans la rubrique « Urbanisme / Autorisations d'urbanisme ».

<https://www.cclpa.fr/autorisations-durbanisme>

Cette démarche présente de nombreux avantages :



**NB** : Le dépôt en version papier reste possible et la commune de votre projet reste le guichet unique pour toutes vos questions en matière d'autorisations d'urbanisme (dépôt de dossier, renseignements...)

## Tarn Rénov' Occitanie :

un guichet unique pour un service public de la rénovation énergétique

### Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Le nouveau service public Tarn Rénov'Occitanie s'adresse à tous les Tarnais et les informe gratuitement.

**Son rôle** : Tarn Rénov'Occitanie a pour objectifs d'encourager une rénovation énergétique de qualité, de faciliter le parcours des Tarnais, de leur assurer une meilleure compréhension des dispositifs, enfin, de les accompagner dans le choix des aides financières tout en luttant contre les démarchages abusifs.

**Ce Guichet** est une porte d'entrée unique permettant à tous les Tarnais d'être :

- conseillés pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ;
- orientés vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation : dispositif Régional Rénov'Occitanie (audit – assistance à maîtrise d'ouvrage—prêts) ou de l'ANAH.

**Comment faire?** Contactez les conseillers de Tarn Rénov'Occitanie pour bénéficier d'informations actualisées et de conseils personnalisés, techniques, financiers, fiscaux ou juridiques.

**Où ?** Tarn Rénov' Occitanie, du lundi au vendredi, 97 Bd Sault à Albi sur RDV ou par téléphone au 0 805 28 83 92 (appel gratuit), par mail [renovoccitanie@tarn.fr](mailto:renovoccitanie@tarn.fr) ou sur le site internet [renovoccitanie.tarn.fr](http://renovoccitanie.tarn.fr)

## Acheter, construire, rénover un logement bien à vous ? Les + d'un conseil à l'ADIL du Tarn

### **Un diagnostic financier qui tient compte de l'ensemble des dépenses :**

mesurer l'impact du projet sur votre budget en intégrant les frais annexes liés à l'achat (impôts et taxes, charges, entretien, ...).

+

### **Un plan de financement qui prend en compte l'ensemble des aides mobilisables :**

le Prêt à taux (PTZ), le prêt Action Logement, le Prêt d'Accession Sociale (PAS), les prêts ou aides de collectivités locales, les aides de la CAF, les subventions, les prêts pour les travaux de rénovation énergétique...

+

### **Des conseils juridiques sur tous les aspects du projet :**

sur les contrats de prêts, de vente, de construction, d'entreprise, le droit patrimonial, la protection de la famille, ...


+

### **Des conseils sur le projet à court, moyen et long terme :**

sur la copropriété, la maison individuelle ou la construction, les assurances, les responsabilités, les diagnostics techniques, la réalisation de travaux, les possibilités de financement, ...

=


**Un service objectif, GRATUIT et personnalisé pour devenir propriétaire en toute sécurité.  
Toutes les clefs pour réussir votre projet d'accession !**

L'ADIL du Tarn est également partenaire du programme . Dans le cadre de **travaux d'amélioration**, renseignez-vous sur toutes les aides mobilisables, notamment en matière de rénovation thermique : crédits d'impôts, subventions de l'ANAH, éco-PTZ, prêt travaux d'Action Logement, de la CAF, Certificat d'Economie d'Energie, Eco-chèque de la Région, aide des collectivités locales... Ces aides, nombreuses, répondent à des caractéristiques précises : conditions de ressources, gain énergétique, bouquet de travaux, qualification des artisans... L'ADIL vous oriente vers les structures locales qui accompagnent les ménages.

L'ADIL du Tarn réunit l'Etat, les collectivités locales, Action Logement, les organismes d'intérêt général, les professionnels publics et privés concourant au logement et les représentants des usagers.

### **Contact :**

Résidence Leclerc - 3 Boulevard Lacombe

 05.63.48.73.80

[adil81@wanadoo.fr](mailto:adil81@wanadoo.fr)

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi)

Sur RDV du lundi au vendredi

[www.adiltarn.org](http://www.adiltarn.org)

L'ADIL du Tarn assure des permanences à : Carmaux, Castres, Gaillac, Graulhet, Lavaur, Mazamet et Saint-Sulpice. Vous pouvez consulter le calendrier de nos permanences sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.adiltarn.org/nous-contacter-nos-permanences.html>.

## Les numéros d'urgence à connaître

<b>115</b>	<b>Urgence européen</b>
<b>15</b>	<b>SAMU</b>
<b>18</b>	<b>Pompiers</b>
<b>17</b>	<b>Gendarmerie</b>

Mairie: **05 63 70 60 18**

[mairiesaintpaul@wanadoo.fr](mailto:mairiesaintpaul@wanadoo.fr)

## Alerte sur la commune:

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par

- Sirène communale
- Véhicule équipé d'un mégaphone
- Téléphone
- Panneaux à messages variables
- Porte à porte
- Sono mairie

## RAPPELS PRATIQUES

### Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisé au titre de catastrophe naturelle, il faut:

- Que le biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- Que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

### La canicule

- Il fait très chaud (au moins 36° le jour)
- La température ne descend pas la nuit (minimum 21°)
- Le phénomène dure depuis plusieurs jours (au moins 3 jours consécutifs)

### Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise



Commune de

# Saint-Paul Cap de Joux

\*\*\*

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Saint-Paul Cap de Joux fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer des consignes de sécurité pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Après consultation et approbation des services de l'Etat, quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserv**er précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer ces situations. La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire: Laurent Vandendriessche

# LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

## Risque majeur: Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générale suivantes

ANS TOUTS LES CAS	AVANT	PENDANT	APRES
<p><b>Inondations - Crues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ne pas s'engager sur une route inondée</li> <li>-Respecter les déviations mises en place</li> <li>-Fermer les ouvertures</li> <li>-Couper le gaz et l'électricité</li> <li>-Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours</li> <li>- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)</li> </ul>	<p><b>Tempêtes - Vent violent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi</li> <li>-Ne pas s'abriter sous un arbre</li> <li>-Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> <li>-Ne pas intervenir sur une toiture</li> <li>-Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone</li> <li>-Respecter les déviations mises en place</li> </ul>	<p><b>Chutes de neige</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Se renseigner sur l'état des routes</li> <li>-Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible</li> <li>-Protéger les canalisations contre le gel</li> <li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés sur le sol</li> </ul>	<p><b>Risque industriel-Transport de matière dangereuse-Nuage toxique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement</li> <li>-Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle</li> <li>-Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche</li> <li>-Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations</li> <li>-Couper la ventilation et la climatisation</li> </ul>
<p><b>CONSIGNES SPECIFIQUES</b> <b>Evacuation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)</li> <li>-Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité</li> <li>-Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation</li> <li>-Dans tous les cas se conformer aux consignes reçues et se rendre dans les lieux publics prévus par la mairie.</li> </ul>			
<p><b>Confinement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche</li> <li>-Fermer les portes et fenêtres, les calfeutrer</li> <li>-Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation</li> <li>-Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides</li> <li>-Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues</li> </ul>			

# CCLPA



**France  
services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Nos espaces « France Services » du Laurécois-Pays d'Agout vous permettent d'accéder à un bouquet de services du quotidien proche de chez vous.

## Un service pour tous !

- Accompagnement personnalisé pour vos démarches administratives et en ligne
- Permanences des partenaires pour des entretiens individuels (physiques ou en visio)
- Ordinateurs en accès libre
- Mise à disposition de documentations diverses
- Ateliers informatiques pour débutants

### Emploi & Formation

#### Pôle Emploi

- Pour les demandeurs d'emploi (documentation disponible).
- Informations générales par le personnel de France Services

#### Mission Locale Tarn Sud

- Accueil et suivi personnalisé des jeunes de 16 à 25 ans
- **Permanence tous les mardis après-midi (sur RDV)**

#### Cap Emploi

- Accompagnement des travailleurs reconnus handicapés
- **Permanence le 1<sup>er</sup> mardi du mois (l'après-midi, sur RDV)**

#### SPRO (Service Public Régional de l'Orientation)

- Documentation sur les métiers, les formations, les certifications...

#### Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn

- Offre de service sur les prestations du service économique et de l'apprentissage

### Social, Santé & Solidarité

#### CAF du Tarn

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

#### MSA (Mutualité Sociale Agricole)

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

- **RDV à la demande avec un conseiller MSA**

#### CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn)

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

#### Assurance Retraite (CARSAT)

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

#### Assistants Sociaux du Département

- Sur RDV, le 3<sup>ème</sup> jeudi matin du mois  
Contact : 05 63 37 68 10 (Maison du Département - Puylaurens)

#### Croix Rouge (Autabus)

- Accueil, écoute et aide alimentaire
- **Présence 3<sup>ème</sup> Vendredi (après-midi) du mois (parking CCLPA)**

#### SPSTT

- Assure les visites périodiques des travailleurs du territoire

### Citoyenneté

#### Préfecture du Tarn

- Accompagnement pour vos démarches en ligne concernant les cartes grises, permis de conduire et pièces d'identité
- **RDV à la demande**

#### DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

- Accompagnement sur vos démarches en ligne (impôts, création de compte...)

#### La Poste

- Accompagnement sur l'utilisation des services en ligne et aide à la création d'une adresse e-mail.

### Famille, Enfance & Jeunesse

#### ACEPP 81 / REAPP 81

- Temps d'échanges, rencontres, construction de projets autour de la parentalité

#### PMI (Protection Maternelle et Infantile)

- Ateliers gratuits pour les Parents et les Enfants en lien avec le RAM (Relais d'Assistants Maternelles), organisés toute l'année
- **Permanences pour les Assistants Maternelles sur RDV**

### Justice

#### Les Conciliateurs de Justice

- Aide au règlement de litiges à l'amiable entre personnes (voisins, locataires...)
- **Permanences : les lundis après-midi (uniquement sur RDV)**

#### CDAD du Tarn

- Informations et accompagnement dans vos démarches juridiques et administratives
- **Permanences « Visio » : Uniquement sur RDV**

### Environnement

#### IDRR (Institut de Développement des Ressources Renouvelables)

- Accompagnement et informations sur l'utilisation des ressources naturelles renouvelables
- **RDV à la demande**

## Espace France Services du Laurécois-Pays d'Agout

Maison du Pays – 81220 SERVICES

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Prises de rendez-vous et renseignements au : 05 63 70 52 67 / france-services@cclpa.fr

+ d'infos sur [www.cclpa.fr/espace-france-services-du-lautrecois-pays-dagout](http://www.cclpa.fr/espace-france-services-du-lautrecois-pays-dagout)

# Site de la commune

[www.saintpaulcapdejoux.com](http://www.saintpaulcapdejoux.com)



Cet outil vous donnera accès à une multitude de renseignements au travers de ses nombreuses rubriques :

**Découvrir la commune** vous raconte son histoire, vous présente son patrimoine ainsi que les grands personnages qui ont marqué St Paul.

La rubrique **Mairie** vous donne accès à tous les services municipaux, les démarches administratives à effectuer et vous dirige sur tous les sites et les services via des liens préétablis afin de pouvoir répondre à la majorité de vos questions.

La **vie associative** vous présente toutes les associations et festivités qui dynamisent notre village.

La **vie économique**, riche de ses nombreux commerces, artisans, services et entreprises sans oublier notre agriculture vous présente tous ses acteurs.

Les comptes rendus des conseils municipaux, les activités de la vie associative ou les menus scolaires sont publiés dans la **vie locale**.

La page **actualité** vous donne l'information du moment, le prochain loto, une activité associative dans les jours à venir ou un arrêté municipal.

La municipalité a fait le choix de ne pas utiliser les réseaux sociaux. Toutefois, la rubrique **contact** vous permet de communiquer avec la mairie. Nous attendons votre avis et des propositions d'articles.

De nombreuses autres informations complètent ce site que vous découvrirez facilement en navigant au travers de ses nombreuses pages.





# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Festivités 2021

Quelques manifestations tant attendues par les habitants ont pu avoir lieu cette année :

Théâtre CCLPA « Je me souviens » le 12 juin.

Fête de la musique le 21 juin organisée par INICI : belle manifestation, conviviale, où les St Paulais ont été présents.

Fête du village les 9,10 et 11 juillet et marché de nuit du 5 août préparés par le très dynamique Comité des Fêtes.

Contes en balade en partenariat avec la médiathèque départementale le 29 septembre.

Spectacle de la scène nationale d'Albi en partenariat avec la CCLPA, le 19 octobre « Slip Inside ». Mélange d'humour et d'acrobaties par 2 artistes qui ont enchanté une salle bien remplie.



**Octobre Rose** Samedi 23 octobre, plus de 120 marcheurs ont répondu à cette première édition d'Octobre Rose, le matin vers la chapelle Ste Cécile et l'après-midi trente équipes mixtes au concours de pétanque. La municipalité remercie l'association Ste-Cécile, l'association pétanque Saint-Paulaise, l'entreprise TSD Dalet pour la banderole offerte, les commerçants du village et la Ligue contre le cancer à laquelle la somme 2 293,73 € a été remise à la fin de cette manifestation. Rendez-vous l'an prochain !



Soirée Tartifête : le 6 novembre le Comité des fêtes a organisé sa désormais traditionnelle tartifête. Soirée pleine d'entrain, de bonne humeur et le plaisir de se retrouver.

Sans oublier les différents lotos des associations.

Le Conseil Municipal remercie tous les bénévoles qui s'occupent de ces festivités et font vivre le village durant toute l'année.

## Les Travaux

Les cloches de notre église ont été réparées et remises sur des supports neufs ; nous en avons profité pour refaire l'ensemble du campanaire et fermer l'accès aux pigeons. Malheureusement nous n'avons fait que les repousser vers d'autres toitures.



La plus jeune est née en 1841 (319 Kg) ; sa grande sœur était née en 1838 (88 Kg) ; sa grand-mère est née en 1736 (105 Kg).

Vous l'avez deviné, nous parlons des cloches qui rythment la vie de notre village depuis fort longtemps. La restauration de l'ensemble du beffroi a été effectuée par l'entreprise BODET. Ce chantier nous a permis d'exposer pendant 3 semaines nos belles filles rénovées à la mairie.

Heureux contemporains qui ont pu les contempler. Elles sont remontées au sommet de notre clocher pour de très nombreuses dizaines d'années.



Le Lavoir a bénéficié d'un toilettage par notre équipe technique et d'une cure de jeunesse par quatre jeunes gens issus de notre territoire; ils ont récuré, frotté, peint ce beau patrimoine lors d'un chantier jeunesse de la CCLPA. Lors de ces travaux nous avons découvert une fuite sur le réseau d'assainissement, d'où les travaux de fouilles de ces derniers jours.



## Enfouissement des réseaux Place du Foirail et rue de Belgique



Ces travaux sont enfin terminés, enfouissement et accrochages sur façades; nous remercions les riverains qui nous ont permis d'accrocher les fils électriques sur leurs propriétés, le revêtement est lui aussi enfin en place.

L'apport d'un jeune employé grâce aux aides financières de l'état nous a permis la mise au propre du local « l'Entrepotes » et de la salle attenante.



## Berges de l'Agout

Le Conseil Municipal a souhaité faire l'acquisition d'une parcelle de terrain sur les bords de l'Agout, appartenant à la SAFER, au lieu-dit « Cabrilles » afin de permettre la création d'un sentier de promenade longeant la rivière sur la commune de Saint Paul.

L'association de pêche souhaiterait participer à l'aménagement et l'entretien de ces berges pour créer des postes de pêche et organiser des compétitions.

## Visite du Député

Le Député Jean TERLIER a souhaité rencontrer les Saint Paulais. Accueilli par le maire et ses adjoints, il a ensuite rendu visite à 3 commerçants. Cette journée s'est terminée par un échange avec la salariée et les bénévoles de l'ADMR.

## Changement de fournisseur à la cantine

Soucieux de la qualité gustative des repas servis aux enfants de l'école, le Conseil Municipal a décidé de changer de fournisseur.

La MFR Peyregoux a été choisi pour ses engagements dans les circuits courts.



## Cimetière

Suite au fleurissement du cimetière pour la Toussaint, les chrysanthèmes abîmés seront enlevés début février.

Toute personne souhaitant les récupérer peut le faire avant cette période.

## Finances publiques

La fermeture du centre des finances publiques est malheureusement prévue pour le 31 décembre 2021. Mr Douara, chirurgien-dentiste à St Paul, était en recherche d'un local plus grand pour son activité. Le conseil municipal lui a proposé d'acquérir ces locaux sous la forme d'un crédit-bail. Suite aux visites d'un notaire et d'un agent immobilier, le bien a été évalué à 150 000 €. Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la signature d'un crédit-bail immobilier d'une durée de 10 ans.

## Droit de préemption

La commune souhaite acquérir des parcelles au lieu-dit "Cabrilles" pour le bouclage du sentier de promenade récemment acquis. Le propriétaire refusant de nous les céder, le Conseil Municipal a mis en place un droit de préemption qui nous permettra d'avoir la priorité lors de la cession.

## Garages: Fin de bail

N'ayant plus de nécessité d'utiliser le garage, avenue Jacques Desplas, le Conseil Municipal a mis fin au bail. Nous remercions la propriétaire d'avoir accepté cette résiliation anticipée.

## Cession des garages Allée du 8 mai 1945

Une proposition a été faite par un acheteur éventuel souhaitant acquérir les six garages et le terrain allée du 8 mai 1945.

Ces garages sont loués à des particuliers et l'espace est utilisé par les services techniques.

L'ensemble du Conseil Municipal a décliné cette proposition.

## École

Madame Prat Michèle enseignante et directrice a passé 22 ans à l'école de Saint Paul Cap de Joux.

Elle a pu dire au revoir aux enfants, aux parents, aux collègues à l'occasion de son pot de départ en retraite le 2 juillet 2021.

L'inspectrice était présente pour honorer son implication et son travail auprès des élèves.

Le Conseil Municipal a tenu à s'associer à la fête et à la féliciter pour l'investissement apporté au fonctionnement de l'école.

L'ensemble de la population se souviendra de son dévouement au service de nos jeunes Saint Paulais. Nous souhaitons une excellente retraite à Michèle PRAT.



## Accueil des tahitiens

Le club du Ping Saint-Paulais a été choisi par ses instances régionales pour accueillir une délégation tahitienne pendant une semaine ; les bénévoles du club ont beaucoup travaillé pour que ce séjour soit un bel échange sportif et humain; merci à eux, ils ont donné une belle image de notre communauté. Pour faire face aux dépenses supplémentaires occasionnées par ce séjour le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 euros.



## Nouvelle installation sur Saint Paul Cap de Joux

**PARLER DE SES DIFFICULTES CONJUGALES ET FAMILIALES  
COMMUNIQUER AUTREMENT ET TROUVER DES SOLUTIONS**



**Katia LAVAL**

Educatrice Spécialisée DE

Médiatrice familiale DE

Praticienne en thérapie conjugale & familiale

### Qui suis-je ?

Educatrice spécialisée de formation initiale, j'ai exercé plus de 15 ans dans le champ du handicap et de la protection de l'enfance.

Au cours de ma pratique, je me suis formée à la Thérapie familiale systémique. J'ai ensuite validé le Diplôme d'Etat de Médiateur Familial.

Je travaille aujourd'hui à temps partiel dans un service de médiation familiale.

Je suis également intervenante en Espace Rencontre Parents Enfants (service où les enfants peuvent rencontrer un de leur parent dans un espace sécurisé et où des parents, sur décision du Juge aux Affaires Familiales, ont la possibilité d'exercer leur droit de visite auprès de leurs enfants, dans un lieu tiers, en dehors des conflits parentaux).

Forte de ces formations et expériences, j'ai choisi de m'installer en libéral sur la commune de Saint Paul Cap de Joux et de proposer plusieurs types d'accompagnements : seul, en couple ou en famille.

### ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Les entretiens individuels sont l'occasion d'accompagner la réflexion pour organiser ses idées, définir ses objectifs et identifier ses ressources afin d'avancer plus sereinement :

Faire le point avant de prendre une décision importante

Aborder diverses préoccupations et questionnements

Préparer une annonce à ses proches (orientation sexuelle, changement de projet de vie...)

Questionner sa pratique parentale

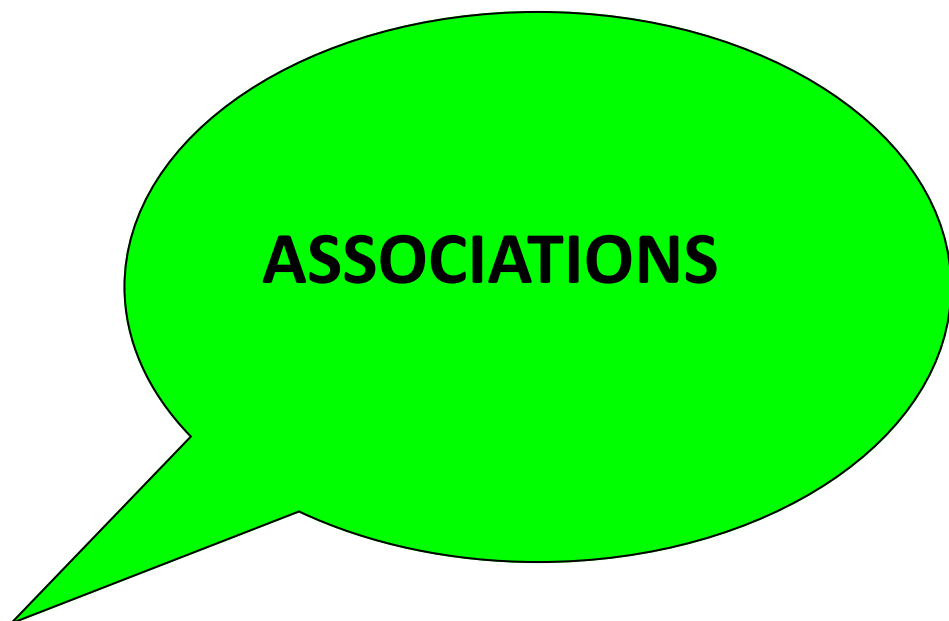
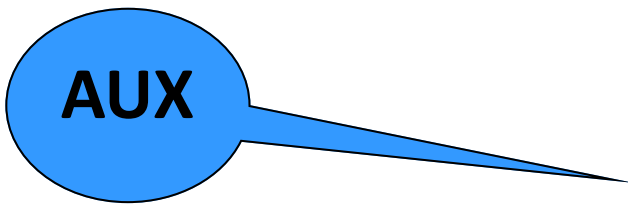
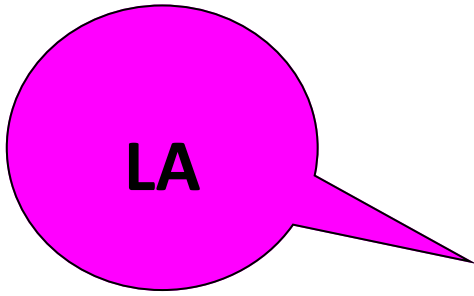
**Katia LAVAL**

19 avenue de Prades à Saint Paul Cap de Joux

06 79 13 83 88

[katialaval81@gmail.com](mailto:katialaval81@gmail.com)

[www.katialaval-mediations.com](http://www.katialaval-mediations.com)



## **ADMR de ST Paul, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teyssode, Viterbe.**

**L'ADMR est un service pour tous** : célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

*Familles fragilisées : accident, décès, maladie, enfants en situation précaire.*

*Famille nombreuses, grossesse, naissance.*

*Personnes âgées fragilisées.*

*L'association AMDR de Saint-Paul-Cap-de-Joux est gérée par une équipe de bénévoles dynamiques, certains s'occupent de la comptabilité, d'autres du montage des dossiers de demandes de prises en charge, ou de la gestion du personnel, accompagnée d'une assistante technique fédérale, Jessica.*

*Dans le cadre du suivi de la démarche qualité, des bénévoles rencontrent les personnes aidées à leur domicile. Le nombre de bénéficiaires étant de plus en plus important, notre équipe a des difficultés pour faire face à cet impératif, d'où le besoin de nouvelles recrues.*

**Si vous aimez le contact avec le public et souhaitez donner un peu de votre temps, venez rejoindre notre association.**



*Monsieur Jean TERLIER, Député de notre circonscription est venu nous rencontrer au local le jeudi 14 octobre. Monsieur Fabre et Monsieur le Maire de Saint Paul étaient présents. Nous avons échangé sur les problématiques du grand âge. Nous avons parlé de l'avenant 43 qui revalorise les salaires des aides à domicile.*

### **Quelques rappels :**

*Permanences assurées au local*

*les mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.*

*Téléphone : 05 63 75 39 57*

*[stpauldejoux@admrtarn.fr](mailto:stpauldejoux@admrtarn.fr)*



**Nouveau Service**

### **SAINT PAUL CAP DE JOUX**

Livraison de repas  
à votre domicile

Se renseigner, commander au  
**06 33 73 85 12**  
[stpauldejoux@admrtarn.fr](mailto:stpauldejoux@admrtarn.fr)

*En partenariat avec POPOTE SERVICES  
qui cuisine des plats faits maison élaborés  
avec des produits frais et locaux*

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins

10 Rue de la République- 81220 ST PAUL CAP DE JOUX  
Tél : 05 63 75 39 57



## Association des Anciens Combattants Algérie, Tunisie, Maroc Prisonniers de Guerre et Veuves Section de Saint Paul Cap de Joux

*Dans ce contexte très difficile que nous traversons notre association comme beaucoup d'autres, a dû prendre la décision de suspendre un grand nombre de manifestations au niveau local et départemental.*

*Nous craignons que cette situation malheureusement dure encore quelques mois, nous ne voudrions pas être pessimistes mais nous pensons que l'année 2021 sera en partie impactée par cette situation, et risque de ce prolonger en 2022.*

*Il est difficile et contraignant d'organiser des manifestations sans prendre le risque d'être impacté par ce maudit virus. Nous devons respecter toutes les mesures sanitaires qui peuvent nous permettre de faire échec à cette épidémie.*

*En 2020 nos manifestations sur le plan local ont été partiellement bien remplies. 2021 a été une année perturbée suite aux contraintes sanitaires, nous avons dû annuler plusieurs de nos manifestations notamment le loto, ainsi que l'assemblée générale qui est reportée en 2022. Avec un comité restreint nous avons commémoré l'armistice du 8 Mai, cependant le traditionnel repas a été annulé.*



*A la fin du mois d'août dans un lieu privé en respectant les gestes barrières nous avons organisé le traditionnel repas champêtre dont la majorité des adhérents ont répondu présent, cela nous a permis de nous retrouver dans une ambiance conviviale et chaleureuse.*



*L'année 2022 nous l'espérons sera meilleure, un loto est programmé le Dimanche 20 Février 2022 à 14h30 dans la salle des fêtes de Saint Paul ( sous réserve des directives sanitaires préfectorales) elle sera précédée par l'assemblée générale le Dimanche 13 Février 2022 avec le repas. Comme chaque année pour les fêtes de Noël nous rendrons visite à nos malades en leur apportant un colis de friandises, avec le bureau départemental nous avons programmé 15 colis que nous allons distribuer à partir du 20 Décembre.*



*Malgré cette situation qui nous empoisonne, nous ne devons pas baisser les bras, Il est indispensable de retrouver le goût d'organiser les manifestations qui sont indispensables à la vie de nos villages. L'année 2021 a été endeuillé par deux décès, Mme Juliette Bonnet de Moulayrès, Mme Nicole Assalit de Pratviel.*

*Message de l'union Fédérale des combattants ( U.F.A.C.)  
lu devant le monument aux morts de Saint Paul Cap de Joux*

*la France célèbre aujourd'hui le 103<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice du 11 Novembre 1918 qui mettait fin à quatre années d'horribles souffrances vécues par les combattants des pays belligérants.*

*Les monuments aux morts de nos villes et de nos villages rappellent et gardent le souvenir de ces hommes tombés sur les champs de bataille.*

*La FRANCE victorieuse comptait :1 400 000 morts, 740 000 invalides, 3 000 000 de blessés, des centaines de milliers de veuves et orphelins*

*bilan très lourd reflétant l'ampleur des sacrifices consentis pour la patrie et la liberté par nos soldats engagés dans ce conflit appelé la « Grande Guerre »*

*de cette première Guerre mondiale, notre mémoire collective conserve le souvenir de ces millions de victimes.*

*En ce jour de commémoration, rendons hommage à tous ces soldats de Métropole, d'Outre mer, des pays alliés, combattants de tous grades qui ont fait preuve d'un courage exemplaire méritant notre reconnaissance . Beaucoup d'entre eux sont « Morts pour la France » .*

*En cette journée de recueillement en hommage à tous les « Morts pour la France » ayons une pensée également pour nos soldats tués ces derniers mois en Opération extérieure et inclinons nous devant la douleur de leurs familles. L'Union Française des associations de combattants et de victimes de Guerre (UFAC) fidèle au souvenir de toutes celles et ceux victimes de toutes les guerres invite la jeunesse à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire, plus fraternel et en paix.*

*Vive la République !*

*Vive la France !*

\*\*\*\*\*

*Comme chaque année pour le 11 Novembre, l'association des Prisonniers de Guerre, Combattants en Algérie , Tunisie, Maroc. (PG-CATM) en hommage à tous les soldats de nos communes morts pour défendre la liberté de la FRANCE, ont déposée une gerbe de fleurs au monument aux morts de St Paul Cap de Joux.*

*Bonnes fêtes de fin d'année*

*Meilleurs vœux à vous tous.*

*Le Président, Georges ROUDET*

## ACHETER LOCAL A SAINT PAUL CAP DE JOUX



**De quoi s'agit-il ?** Deux ans déjà que l'Association **CADAJOUX BIO** et son collectif de bénévoles met à disposition du public des produits locaux issus de l'agriculture biologique !

**17 producteurs tarnais**, dont 13 établis à moins de 10 km de Saint-Paul-cap-de-Joux et de 3 autres plus éloignés, proposent leurs productions. **Tous sont labellisés en agriculture biologique**, certains avec la mention Nature et Progrès.

Notre site web, pour découvrir les producteurs : <https://cadajouxbio.wixsite.com/association>

**Pour Qui ?** Les consommateurs désireux de se tourner vers une alimentation saine et généreuse ont un large choix de produits, principalement de type alimentaire.

Le rapport d'activité et le rapport financier annuels font état d'une association dynamique, rassemblant en 2021 plus de 70 adhérents.

**Comment ?** C'est à travers des sites web, CAGETTE ou COOP CIRCUITS par exemple, que l'on passe commande. Il n'est pas exigé d'adhérer en amont de la première commande, cela permet à chacun de s'accorder un temps de réflexion mais également de se familiariser avec le procédé informatique.

Les membres actifs sont à votre disposition pour vous guider à travers l'utilisation de l'outil informatique.

Les sites de commande : <https://app.cagette.net/user/login> et <https://coopcircuits.fr/cadajoux-bio/shop#/>

**Quand et où ?** Une fois la commande passée, les consommateurs/adhérents pourront récupérer leur panier de denrées

**tous les vendredis,  
entre 17h30 et 18h45, à la salle  
Saint-Paulaise (Rue Pasteur).**

Avec son savoir-faire et ses compétences, le collectif aura grand plaisir à accueillir chacun et à informer les acheteurs sur le fonctionnement de l'association.



**Pourquoi ?** Désireuse de sensibiliser les habitants à l'agriculture bio sur leur territoire de vie, l'association CADAJOUX BIO souhaite également développer le lien entre consommateurs et paysans locaux, tout en soutenant la protection d'un environnement naturel de qualité.

L'association constate que la demande, petit à petit, est grandissante. En effet, de plus en plus de personnes veulent y contribuer et devenir ainsi des consomm'acteurs.

Des projets tels que : conférences sur le sujet des pesticides, sur les certifications et labels Bio, des visites à la ferme... n'ont pu avoir lieu en raison des contraintes sanitaires ... mais que le groupe compte bien réaliser en 2022 !



**Partenariat.** La mairie de Saint-Paul-Cap-de-Joux soutient l'association et reconnaît son intérêt auprès des personnes désirant s'approvisionner à proximité.

Vous souhaitez devenir un consomm'acteur ?

Contactez-nous !

[cadajouxbio@gmail.com](mailto:cadajouxbio@gmail.com) / 06 37 54 39 24

Mesdames Messieurs

Mr Segonne Bernard actuel président de l'association : Les Cocagnous de St Paul Cap de Joux et son bureau vous informe qu'ils tiendront leur assemblée générale mi janvier.

La pandémie que nous subissons depuis plus d'un an maintenant a fait beaucoup de mal à tous les petits clubs de génération mouvement, nous le ressentons nous aussi cruellement. Néanmoins nous voulons croire en une reprise forte de nos activités. C'est pour cela que nous invitons tous les saint paulais (ses) et les membres des clubs voisins qui ont du fermer leur porte et souhaiteraient nous rejoindre à se manifester pour pouvoir participer à cette assemblée générale.

Un article paraîtra dans les colonnes des journaux locaux pour préciser la date exacte.

Voulant croire en notre projet, nous vous souhaitons une belle fin d'année dans la joie, le bonheur et la santé.

Très cordialement

Bernard Segonne  
Passage de las planes 81300 Graulhet  
Tél : 06 41 00 00 08

## **Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie**

### **Les nouvelles de la F.N.A.CA.**

Les membres du bureau se sont réunis le 20 Octobre dernier. Nous étions tous présents, une grande satisfaction de se retrouver, après cette période de pandémie.

A 10 heures, le Président Elie BARTHES ouvrit la séance, après avoir remercié l'assemblée ainsi que Claude et Aliette AYRAL pour l'organisation de cette réunion à leur domicile.

Pour cette année, le Comité n'organisera pas le loto annuel, l'âge des organisateurs et le Covid nous sont trop compliqués. Nous assurerons la cérémonie du 19 mars, 60ème anniversaire de la fin de la guerre en Algérie, au village de VITERBE.

Notre drapeau sera présent aux commémorations du 11 Novembre et du 8 Mai et nous demandons à nos adhérents d'assister à ces cérémonies.

Les cartes d'adhérents 2022 sont remises au responsable de chaque secteur pour les présenter à chaque adhérent, à leur domicile.

Depuis le début de cette année 2021, nous avons à déplorer le décès de neuf camarades et une épouse d'adhérent, ancien combattant. A toutes ces familles endeuillées nous renouvelons nos sincères condoléances.

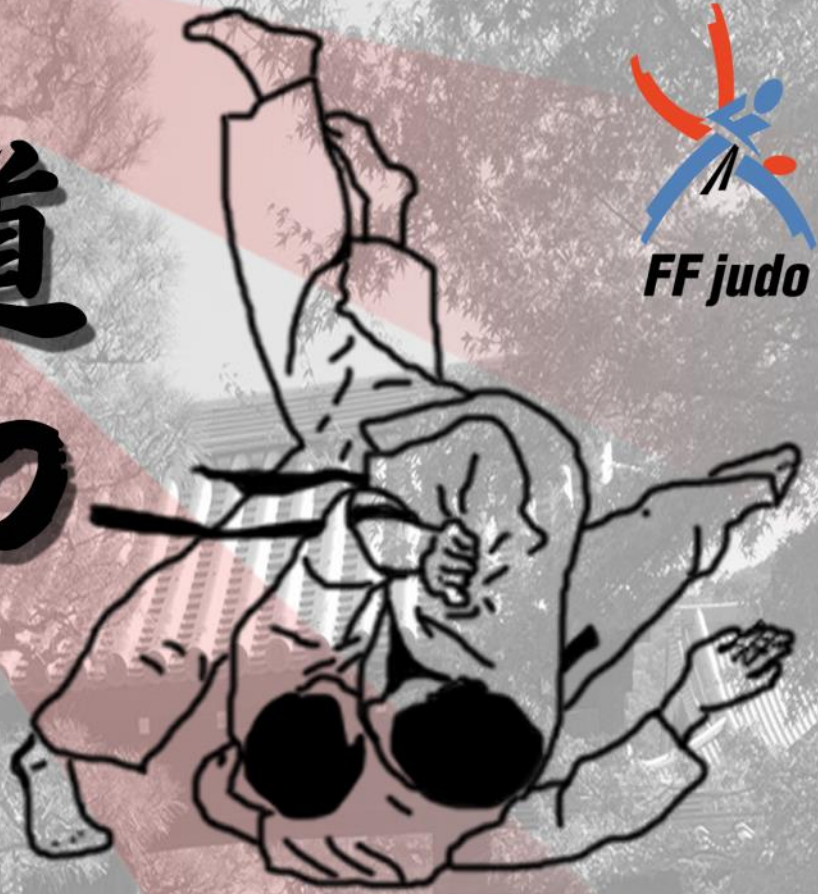
Après quelques questions diverses, la séance est levée à 11 heures 45.

Plus que quelques jours nous séparent d'une nouvelle année, aussi nous vous souhaitons une très bonne santé et tous nos meilleurs vœux de joie et de bonheur pour 2022. Bonne et Heureuse Année et prenez bien soin de vous.

J.M.

ARTS MARTIAUX DU PAYS D'AGOUT

# 柔道 JUDO



体操  
TAISO

SELF-DEFENSE



柔術  
JUJITSU



居合道  
IAÏDO

Inscriptions en ligne

Informations au  
09.60.49.67.59  
amdpa81@gmail.com  
<https://amdpa.ffjudo.com>



Arts Martiaux Du Pays d'Agout



## Une reprise très active au PSP



Le club a connu une période estivale extrêmement chargée en actions de promotion. En effet, après une saison précédente tronquée en grande partie à cause de la pandémie, il a fallu, plus que jamais assurer la promotion du tennis de table et de notre association. Ce fut chose faite dès le printemps dernier et durant tout l'été.

8 tournois ont ainsi été organisés au gymnase de Saint Paul, avec la participation de nombreuses personnes non licenciées et un nombre record de participants (+ 25%). Le club a aussi participé activement à la Caravane du Sports Tarnais à travers 3 étapes qui lui ont permis de faire la promotion du club. Naturellement il était présent au forum de Damiatte et celui de Lautrec. Là encore, il a pu nouer des contacts avec de futurs adhérents.

Au moment de la reprise, le club a organisé son Assemblée Générale à la salle des fêtes de Damiatte avec la présence de l'ensemble des élus locaux, de Madame Broutin des services de l'Etat, de la Présidente de la Ligue, Marion Vayre ainsi que du Président du Comité du Tarn, Jean Pierre Gilles.

Ainsi les séances ont recommencé sur l'ensemble de nos sites avec notamment la création d'une antenne à Labastide St Georges. Grâce à l'implication de tous, à une communication permanente et de qualité, le club connaît une fréquentation très importante. Les créneaux sont bien remplis que ce soit pour la section baby ping, l'école de tennis de table, les sections compétition ou loisir. Il reste encore de la place sur tous les créneaux avec la possibilité, à prix réduits, de s'inscrire tout au long de l'année. En fin de saison, le club devrait approcher son nombre record de licenciés ce qui le classera, plus que jamais, dans les plus importants de la Ligue Occitanie.



Côté animation, le club a eu le bonheur d'accueillir du 2 au 7 novembre une délégation venue de Tahiti. Cette semaine fut particulièrement riche en échanges, en partage, en découverte d'une culture bien différente. L'ensemble des pongistes ont ainsi pu vivre des instants d'amitié et des liens sont ainsi noués. Le club remercie ainsi la Mairie de Saint Paul Cap de Joux pour son soutien important dans ce projet qui a nécessité un travail considérable pour nos bénévoles. La présence de Monsieur le Maire fut fort appréciée.

Côté résultats, le club continue de grimper dans la hiérarchie régionale et nationale. En effet, 5 pongistes du club participent brillamment au Critérium Fédéral en Nationale 2 (pas de Nationale 1 en benjamins ou benjamines) avec 6 podiums dont une victoire pour Manon Lelaidier. Lalie Sandral, cadette, ne cesse d'accumuler des podiums à ce niveau depuis ses débuts fulgurants. Elle est exemplaire, parrainée par le Conseil Départemental et participe à la vie du club avec sa maman et sa sœur avec l'animation de la section baby ping.



**Lalie Sandral**



**Manon Lelaidier**

Manon et Lalie ont ainsi brillé lors des Championnats de France 2021 qu'elles ont disputé en novembre, sortant de poule et intégrant, pour Lalie, le top 40 des meilleures pongistes françaises Minimes et pour Manon le top 25 national en benjamines (en ayant eu plusieurs balles de match sur la numéro 4 du tableau en 16<sup>ème</sup> de finale). Avec Angèle Marquier, juniore toujours performante en Nationale 2, Eve Sandral, benjamine, qui suit les traces de sa sœur et Mattéo Zenatti, benjamin, qui nous surprend agréablement tour après tour et des jeunes pousses qui sont aussi très prometteurs, le PSP s'installe comme un excellent club formateur. L'équipe autour de Kévin Louarn se démène chaque semaine pour détecter, former et accompagner ceux qui le souhaitent dans la performance.



Au-delà, la pratique loisirs reste plus que jamais en vogue, comme en témoigne les nombreux adultes, filles et garçons qui viennent à la salle le mardi ou le jeudi soir.

Rejoignez l'aventure Ping Saint Paulais et

Contactez ainsi Kévin au : 06 24 26 95 38 ou par mail : [kevin.louarn@live.fr](mailto:kevin.louarn@live.fr)

[www.pingstpaulais.com](http://www.pingstpaulais.com)

## ARTISANS

Charpente menuiserie	M. ESTIVAL	05 63 70 50 57
Plomberie Chauffage Ramonage	M. TOURNIER	06 67 31 94 57
Plomberie Zinguerie	BM CHAUFFAGE	05 63 70 66 91 - 06 84 20 22 88
Carrosserie Auto-moto	M. ROBIN	05 63 70 63 14
Mécanique - Carburants	M. MAURIES	05 63 70 52 59
Electricité - Plomberie Chauffage	M. MOLINIÉ	05 63 75 48 84
Electricité - Climatisation	M. AUDOUIN	05 63 70 57 47 - 06 73 05 50 97

## COMMERCES

APEA IMMOBILIER	Mme PIETRI Mme ADER	06 30 89 18 63 06 70 56 13 56
Disquaire ambulant	Addict O'vinyles Mr GUILBAUD	06 28 35 21 87
SPAR		05 63 70 43 72
Charcuterie - Boucherie - Prim.	ESPINASSE Traiteur	05 63 70 62 40
Boulangeries	M. GUILLEMIN M. DUVALEIX	05 63 70 60 24 05 63 70 61 00
Presse - Tabac	M. DUROUEIX	05 63 70 71 01
Salon coiffure Diminu'tiff	Corinne et Nathalie	05 63 70 61 52
Point Vert	Laetitia COMBES	05 63 75 20 13
Fleuriste	Mme GAILLARD «Terre fleurie »	05 63 75 30 07
Bijoux & Energies	Mme BARRAILLER	06 86 72 13 45 <a href="http://www.bijouxenergies.wix.com/phany">www.bijouxenergies.wix.com/phany</a> bijoux.energies@gmail.com
PIZZA NELL		05 63 72 06 94
PIZZA VANESS		05 67 27 72 16
LAVERIE	24h/24 7J/7	
Arob@se informatique 81		09 81 49 16 27
Fabulous world	Impression tout support Fabrication borne d'arcade	Fabulousboutik@gmail.com

## INDUSTRIES

Vêtements Confection	T.S.D.	05 63 70 51 86
Pétroles et Dérivés Techni-Service	DALET	05 63 70 60 06 - 06 08 64 46 17



# PRODUITS DU TERROIR

## Productions et vente détail

CANARDS E. et B. BARDOU « Larroque » 05 63 70 72 17

CANARDS/POULETS J. VERNHERES « La Métairie Neuve » 05 63 75 49 96

CONFITURES MAISON

« Douceurs d'ici » S. MAYNADIER Les 3 Cantons 06 66 54 60 47

MIEL TARNAIS M. CARETTA 06 15 17 29 07

AIL ROSE DE LAUTREC

« Label rouge » EARL D'En Auriol C. FELTRIN - C. BOUTIE 06 66 11 62 45

PAYSANNE BOULANGERIE La Ferme d'En Bidou Email : bouclairou@yahoo.fr

## Productions et Vente en Grandes et Moyennes Surfaces et Boucheries

OVINS Viande J. LANDEZ « La Bourriette » 05 63 70 69 21 H.C.V. MOULY « Les  
Cassès » 05 63 70 68 31 S. DAUZATS « la Rouyrié » 05 63 70 65 36  
06 25 75 07 05

## Productions et vente de reproducteurs

OVINS Viande Sélectionneur Lacaune

J. LANDEZ « La Bourriette » 05 63 70 69 21

# PRESTATIONS DIVERSES

Manutention - Chargement - Fumier Grain - Silos d'herbe - maïs...	M. LANDEZ J.	05 63 70 69 21
Épandage anti-limaces avec quad Travaux épareuse	M. FELTRIN C.	05 63 75 07 93 - 06 70 12 02 88
Spectacles, animations de magie	MME RADIGUET	05 63 75 50 46 - 06 70 36 37 81
Bois de chauffage	M. DELPAS	05 63 70 69 36
Activ Expertise Diagnostic Immobilier	M. HADDOUTI Hassan	05 63 70 92 91 - 06 14 06 91 57
Artistes Photographes	MM. PAUVERT	06 44 81 37 89 - PEULVAN.COM
Désinsectisation Dératisation	DARD - DARD	06 40 12 60 32 thibautcarrausse81@gmail.com

## ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Mme DA SILVA Isabelle	8 Rue Docteur Teyssier	05 63 70 68 63
Mme BILLOUX Brigitte	2 Impasse du Pastel	06 80 61 53 84
Mme GUIRAUD Nathalie	4 Avenue de Puylaurens	05 63 75 17 96
LEVESQUE Christine	8 Allée du 8 Mai 1945	05 63 71 22 28

Crèche multi accueil « Il était une fois » à St Paul Cap de Joux :	09 64 27 61 32
--	----------------

Relais d'Assistants Maternelles du Pays d'Agout :	05 63 70 52 67
---	----------------

## PROFESSIONS LIBERALES

Notaire	Maître de LEOTOING D'ANJONY	05 63 75 00 02
Kinésithérapeute	Mme ORHANT	05 63 70 63 72
Ostéopathe	M. SPAHN	06 62 48 64 36
Orthophoniste	Mme COSTEDOAT	05 63 70 94 04
Psychologue-Psychanalyste	Mme LEVY-WAGNER	05 63 70 80 89
Thérapeute pour enfants	Mme BIAGGIONI	06 77 99 96 37
Sophrologue	Mme PLANCHAT	07 71 03 48 14
Réflexologie	Mme RADIGUET	06 70 36 37 81
Médecins	Dr MAISONNEUVE Dr DUMAS	05 63 72 15 97 05 63 59 12 21
Dentiste	M. DOUARA	05 63 72 11 16
Pharmacien	M. AMANS	05 63 70 60 07
Cabinet Infirmières	CASTERAN - GAYRAUD - MARAITE - CABANIÉ	05 63 70 62 81
Ambulances - VSL	M. ESTIVAL B.	05 63 50 02 01
TAXI ST PAUL	M. ZOUANEB	07 88 18 69 92
TAXI	M. JUAN	05 63 70 60 37
Pompes Funèbres - Transport de Corps	SARL S. SALVAN	05 63 75 56 08 06 09 84 07 90
Correspondants locaux presse	M. Jean Claude CLERC « la Dépêche du Midi »  Mme Marie Françoise DURIS « le Tarn Libre »  Mme BERNES Zalifaou « Le Journal d'Ici »	06 23 15 43 67 <a href="mailto:0623154367@laposte.net">0623154367@laposte.net</a>  05 63 70 69 67 <a href="mailto:mariefrancoiseduris@orange.fr">mariefrancoiseduris@orange.fr</a>  06 63 20 28 61 <a href="mailto:z.bernes@laposte.net">z.bernes@laposte.net</a>

## RESTAURATION / HEBERGEMENT

Esperanza	05 63 70 61 31	Les Glycines	05 63 70 61 37
Gîte « En Auriol »	Site : <a href="http://en-auriol.fr">en-auriol.fr</a>		

## BANQUES / ASSURANCES

Crédit Agricole	08 10 22 43 68	La Banque Postale	05 63 70 70 96
-----------------	----------------	-------------------	----------------

## ADMINISTRATIONS ET SERVICES

Mairie	05 63 70 60 18 Fax : 05 63 70 50 98 e.mail : <a href="mailto:mairiesaintpaul@wanadoo.fr">mairiesaintpaul@wanadoo.fr</a> Site : <a href="http://www.saintpaulcapdejoux.com">www.saintpaulcapdejoux.com</a>	Communauté de Communes du Lautrécois - Pays Agout	05 63 70 52 67 <a href="mailto:contact@cclpa.fr">contact@cclpa.fr</a>
Salle des Fêtes	05 63 70 69 84	Médiathèque	05 63 75 97 27
Salle de Sports	05 63 75 82 47	L'Entrepôts	05 63 75 46 90
Saint Paulaise	05 63 75 32 80	Réseau d'écoles	09 62 10 42 47
La Poste	05 63 37 69 17	Syndicat Initiative	05 63 50 17 01 <a href="mailto:cclpa.tourisme@orange.fr">cclpa.tourisme@orange.fr</a>
Gendarmerie	05 63 82 17 00	Gare S.N.C.F.	05 63 70 61 34
Pompiers	05 63 70 70 45	EDF Dépannage	0 972 675 081
Service des Eaux	05 63 74 34 15	Energies Services Lavaur	05 63 83 64 80
Urgences	06 82 66 27 01	Dépannage	05 63 58 03 61
		Eclairage Public	05 63 83 63 33
Paroisse	05 63 70 61 58 Père : <a href="mailto:Paroisse.stpaul@hotmail.com">Paroisse.stpaul@hotmail.com</a> Hervé Sossengué	<b>Conseil Départemental</b> (Routes)	05 63 70 61 49
Groupe Scolaire	05 63 70 60 49		

Ces «Pages Jaunes Locales». vous permettront d'accéder plus rapidement aux prestations Nous avons établi cette liste avec les informations dont nous disposons.

Si vous constatez une omission ou une erreur, n'hésitez pas à la signaler au secrétariat de la Mairie qui assurera la correction lors du tirage du prochain bulletin municipal.

D'avance merci pour votre compréhension et votre collaboration.

# LOTOS et MANIFESTATIONS

## JANVIER 2022

Samedi	8	21h00	Loto	Comité des fêtes	Saint Paul Cap de Joux
Dimanche	9	14h30	Loto	Paroisse	Saint Paul Cap de Joux
Samedi	15	20h30	Loto	Comité des Fêtes	Guitalens L'Albarède
Dimanche	16	14h30	Loto	ADMR Saint Paul	Saint Paul Cap de Joux
Dimanche	23	14h30	Loto	Pétanque	Viterbe
Samedi	29	20h30	Loto	Pompiers	Saint Paul Cap de Joux
Dimanche	30	14h30	Loto	Généralisations mouvement	Viterbe

## FEVRIER 2022

Samedi	5	20h30	Loto	APE école	Serviès
	6	14h00	Loto	Ping Saint Paulais	Saint Paul Cap de Joux
Samedi	12	21h00	Loto	Chasse	Damiatte
Dimanche	13	journée	Bourse matériel pêche	Pêche	Saint Paul Cap de Joux
Dimanche	20	journée	Bourse aux Collections	Ecole de Foot Pays d'Agout 98	Saint Paul Cap de Joux
Dimanche	27	14h30	Loto	Anciens Combattants	Saint Paul Cap de Joux

## MARS 2022

Dimanche	6	14h30	Loto	Pompiers	Saint Paul Cap de Joux
Samedi	12	20h30	Loto	BDSP	Saint Paul Cap de Joux
Dimanche	13	14h30	Loto	Ecole de Foot Pays d'Agout 98	Saint Paul Cap de Joux
Samedi	19	20h45	Loto	Chasse	Prades
Dimanche	20	14h30	Loto	Histoire et Culture	Saint Paul Cap de Joux
Dimanche	27	14h30	Loto	Pétanque	Damiatte

## AVRIL 2022

Samedi	2	20h30	Loto	Pêche	Damiatte
Dimanche	3	14h30	Loto	Généralisations mouvement	Damiatte
	3	journée	Bourse aux vêtements	Pimprenelles	Saint Paul Cap de Joux
Samedi	9	21h00	Théâtre	Théâtre des deux rives	Saint Paul Cap de Joux
Dimanche	10	14h30	Théâtre	Théâtre des deux rives	Saint Paul Cap de Joux
Samedi	16	15h00	Rassemblement vieilles voitures	La Band à VW	Guitalens L'Albarède
Dimanche	17	journée	Rassemblement vieilles voitures	La Band à VW	Guitalens L'Albarède
Dimanche	24	14h30	Loto	Histoire et Culture	Saint Paul Cap de Joux

## MAI 2022

Dimanche	8	journée	Vide grenier	Comité des Fêtes	Damiatte
Dimanche	29	14h30	Loto	Histoire et Culture	Saint Paul Cap de Joux

## JUIN 2022

Samedi	4		Fêtes Générales	Comité des Fêtes	Damiatte
Dimanche	5		Fêtes Générales	Comité des Fêtes	Damiatte
Samedi	25		Feu de la st jean	Sainte-Cécile	Saint Paul Cap de Joux